

Medi + L'assurance de la tête aux pieds



2025

Table des matières

Medi + en bref...	3
Prendre soin de soi et de son portefeuille	4
Les interventions de Medi +	7
Les 7 points forts de Medi +	9
Tableau récapitulatif des couvertures soins quotidiens de la MC	10
Tarifs mensuels 2025	13
Intéressé par Medi + ?	15
Nos bons plans pour vos soins quotidiens	16
Les avantages déjà compris dans votre cotisation à la MC	18
S'assurer contre les coûts liés aux pépins de santé...	20
Plus d'infos sur MC Assure	21



Document à titre informatif et promotionnel, non contractuel. Conditions au 1^{er} janvier 2025. Conditions générales et fiches info disponibles sur simple demande ou sur mc.be/conditions-assurances

Medi + en bref...

- **Une assurance soins quotidiens pour tous**
 - Pas de limite d'âge
 - Pas de questionnaire médical
 - Pas de franchise
- **Une assurance abordable**
 - À partir de 5,53 €/mois
 - Gratuite pour les moins de 7 ans
 - Prime plus intéressante si souscription avant 50 ans
- **Nombreuses interventions pour vos frais médicaux quotidiens**
 - Jusqu'à 400 € pour vos frais d'optique
 - Jusqu'à 1 200 € pour vos appareils auditifs
 - Remboursement de vos tickets modérateurs (ce qui reste à charge après l'intervention de la mutuelle) chez le médecin généraliste, spécialiste, kiné, logopède et pour les soins infirmiers à domicile
 - Jusqu'à 600 € pour vos séances de psychologie
 - Jusqu'à 250 € pour vos frais d'acupuncture, ostéopathie, chiropraxie, vaccins et consultations de diététique
 - Jusqu'à 100 € pour vos semelles orthopédiques, séances de podologie et de pédicurie médicale
 - ...

Prendre soin de soi et de son portefeuille

Vous souhaitez bénéficier de meilleurs remboursements pour vos lunettes ou une opération des yeux, vos consultations chez le spécialiste et le généraliste, vos appareils auditifs, vos séances de psychologie ou de thérapies alternatives, vos vaccins, vos prises de sang et vos frais liés aux soins des pieds ? Choisissez Medi +, l'assurance qui prend aussi soin de votre portefeuille.

Pourquoi choisir Medi + ?

- Interventions sur une **large gamme de prestations** et matériels médicaux et paramédicaux
- Intervention sur vos soins réalisés en Belgique et dans les pays frontaliers
- **Sans questionnaire ni examen médical préalable**
- **Sans franchise ni limite d'âge**
- Un maximum de **remboursements automatiques**, sans tracas administratifs




Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales de Medi +

Comment bénéficier des avantages de Medi + ?

- Être ou devenir affilié MC et être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire
- Être en ordre de paiement de primes Medi +
- Avoir effectué un stage d'attente de 6 mois sauf si vous bénéficiez d'une assurance soins quotidiens similaire auprès d'un autre assureur au moment de souscrire Medi +



Les produits d'assurance proposés par MC Assure sont soumis au droit belge. **La durée du contrat est à vie.**



**Vous avez 50 ans ou plus ?
Pour tout contrat débutant au plus
tard le 1^{er} janvier 2026, bénéficiez
d'une prime non majorée !**

Plus d'infos en pp. 13-14 ou dans les
conditions générales.



La plupart des remboursements sont automatiques. Vous n'avez rien à faire. Plus d'infos sur mc.be/medi



Les produits d'assurance proposés par MC Assure sont soumis au droit belge.
La durée du contrat est à vie.

Les interventions de Medi +

- **Optique**

- Jusqu'à **400 €** tous les 3 ans pour tout achat de **lunettes ou lentilles** correctrices. Même sans prescription, à tout âge et pour toutes les dioptries.
- Jusqu'à **500 €** par personne (250 € par œil), sans limite d'âge, pour une opération des yeux visant à corriger un trouble de la vue.

- **Audition**

Jusqu'à **1 200 € pour vos appareils auditifs** (600 € par oreille), si votre appareil bénéficie d'une intervention de l'assurance obligatoire.

- **Consultations**

Remboursement total (sauf les suppléments d'honoraires) des consultations et des actes techniques d'un médecin généraliste, spécialiste, kinésithérapeute, logopède ou infirmier à domicile, pour tous.

- **Psychologie et sexologie**

Jusqu'à **600 € par an** (max. 25 € par séance) et par personne pour la consultation d'un psychologue, orthopédagogue, psychothérapeute ou sexologue reconnu par la MC, avec ou sans remboursement de l'assurance obligatoire.

- **Thérapies alternatives et prévention**

Jusqu'à **250 € par an** et par personne (max. 25 € par séance ou prestation), au choix parmi vos séances d'ostéopathie, acupuncture, chiropraxie, homéopathie, diététique, auprès de prestataires reconnus, et vos frais de vaccins, désensibilisants et prises de sang.

- **Soins des pieds**

Jusqu'à **100 € par an** et par personne pour, au choix, des soins de pédicurie médicale ou de podologie ou pour l'achat de semelles orthopédiques. Les séances de pédicurie peuvent être réalisées auprès d'un podologue agréé par l'Inami ou d'un pédicure médical. Les semelles orthopédiques peuvent être achetées auprès d'un orthopédiste, bandagiste, podologue ou posturologue.

Ces différentes interventions sont cumulables entre elles et avec les interventions prévues pour tous les affiliés MC. Voir pp. 18-19.



Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales de Medi +

Encore mieux couvert ?

Découvrez les autres assurances facultatives de la MC

- **Hospitalisation**

Choisissez une assurance hospitalisation adaptée à vos besoins : Hospi +, Hospi +100 ou Hospi +200.

mc.be/hospi

- **Soins dentaires**

Dento +, l'assurance à petit prix et sans franchise.

mc.be/dento



Tableau récapitulatif des couvertures soins quotidiens de la MC

Avec les avantages MC et l'assurance Medi +, vous bénéficiez des interventions financières suivantes (en ce compris l'intervention de l'assurance obligatoire)

Interventions	Assurance obligatoire (AO) ¹	Avantages MC	Medi +
Optique			
Achat, leasing de montures, verres ou lentilles avec correction	oui, sous conditions	Jusqu'à 120 €	Jusqu'à 400 € pour 3 années civiles Cumulable avec l'avantage MC et avec l'avantage Opération des yeux, hors hospitalisation
Opération des yeux, hors hospitalisation	oui, sous conditions	Jusqu'à 250 €/œil	Jusqu'à 250 €/œil Cumulable avec l'avantage MC
Audition			
Achat d'un appareil mono ou stéréophonique	oui, sous conditions	Jusqu'à 400 € (200 € par oreille)	Jusqu'à 1200 € (600 € par oreille) Cumulable avec l'avantage MC
Consultations			
Consultations, prestations techniques (hors imagerie médicale, radiologie et biologie clinique) chez un médecin généraliste, spécialiste, logopède, kinésithérapeute ou infirmier	oui, sous conditions	Remboursement des tickets modérateurs : - pour les moins de 18 ans (avec DMG) - pendant 1 an en cas de maladie grave, sans limite d'âge	Remboursement des tickets modérateurs sans limite d'âge
Psychologie et sexologie			
Remboursement des prestations de psychologie ou sexologie	oui, sous conditions	Jusqu'à 20 €/séance , maximum 360 € par année civile Non cumulable avec l'assurance obligatoire	Jusqu'à 25 €/séance , maximum 600 € par année civile Cumulable avec l'assurance obligatoire ou l'avantage MC
Thérapies alternatives et prévention			
Ostéopathie, acupuncture, chiropraxie, homéopathie	non	Jusqu'à 15 €/séance	Jusqu'à 25 €/séance Cumulable avec l'avantage MC
Diététicien et médecin nutritionniste	oui, sous conditions	Jusqu'à 15 €/séance pour les séances non remboursées par l'assurance obligatoire	Jusqu'à 25 €/séance Cumulable avec l'assurance obligatoire ou l'avantage MC
Vaccins ou désensibilisants	oui, sous conditions	Jusqu'à 15 €/vaccin ou désensibilisant	Jusqu'à 25 €/vaccin ou désensibilisant Cumulable avec l'avantage MC
Prise de sang	oui, sous conditions	Jusqu'à 15 €/prestation (1x par an)	Jusqu'à 25 €/prestation Cumulable avec l'avantage MC
Soins de pieds			
Semelles orthopédiques, podologie et pédicurie médicale	oui, sous conditions	non	Jusqu'à 100 € par année civile

¹ Prise en charge soit partielle, soit totale par l'assurance obligatoire selon les conditions fixées par celle-ci.



Plus d'infos ? Consultez la fiche info Medi + sur mc.be/conditions-assurances



Pour bénéficier de ces interventions, il faut respecter certains délais de renouvellement.

Tarifs mensuels 2025

	Medi +
De 0 à 6 ans	0 €
De 7 à 19 ans	5,53 €
De 20 à 34 ans	9,35 €
De 35 à 49 ans	12,32 €
De 50 à 64 ans	16,85 € ¹
De 65 ans à 74 ans	22,85 € ¹
À partir de 75 ans	32,74 € ¹

¹ Les primes mentionnées concernent les assurés ayant souscrit Medi + avant l'âge de 50 ans. Si vous souscrivez après votre 50^e anniversaire, une majoration sera appliquée. Celle-ci dépend de votre âge à la date de prise d'effet du contrat. Si votre contrat débute avant 2026, vous pouvez bénéficier d'une prime non majorée, quel que soit votre âge.

Pour plus d'infos, contactez votre conseiller via mc.be/contact ou au 081 81 28 28.



Les modalités et fréquences de paiement possibles sont les suivantes : paiement par virement (fréquence annuelle) ou par domiciliation (fréquence trimestrielle, semestrielle ou annuelle).



Les 7 points forts de Medi +

- 1 Grande diversité de soins couverts
- 2 Sans questionnaire médical
- 3 Sans tracasseries administratives, avec un maximum de remboursements automatiques
- 4 Sans limite d'âge à la souscription
- 5 Sans plafond annuel pour l'ensemble des interventions (remboursements cumulatifs)
- 6 Gratuite pour les enfants de moins de 7 ans
- 7 Chez tous les prestataires reconnus, exerçant en Belgique ou dans les pays frontaliers



Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales de Medi +

Intéressé par Medi + ?

Calculez le montant de votre prime et
souscrivez en ligne sur mc.be/souscription !



Besoin de conseils personnalisés ?

Nos conseillers sont à votre écoute :

- Contactez le **081 81 28 28**
- Prenez rendez-vous ou trouvez l'agence la plus proche sur mc.be/contact



Retrouvez toutes les infos sur Medi + sur mc.be/medi

Nos bons plans pour vos soins quotidiens

- **Choisissez un prestataire conventionné** pour éviter les suppléments d'honoraires.
mc.be/prestataires
- **Ouvrez un DMG et payez 30 % moins cher** chez le médecin généraliste.
mc.be/dmg
- **Revenus modérés ? Vous avez peut-être droit au statut BIM.**
Renseignez-vous auprès d'un conseiller mutualiste.
mc.be/bim
- **Profitez toute l'année de réductions** chez notre partenaire Qualias sur les lunettes, les lentilles et le matériel d'aide et de soins.
qualias.be
- **Pour des soins psy à prix modéré,** prenez rendez-vous dans les structures collectives reconnues par la MC.
mc.be/psy
- **Les soins psy peuvent être gratuits pour les moins de 24 ans.**
parlonsen.be





Les avantages déjà compris dans votre cotisation à la MC

À la MC, de nombreux avantages sont compris dans votre cotisation.

Vos avantages soins quotidiens en tant qu'affilié MC

- **Compris** dans votre cotisation
- **Pas de questionnaire ou d'examen** médical
- **Pas de stage d'attente**
- Intervention dans les soins réalisés en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, en Allemagne et en France

Comment bénéficier de ces avantages ?

- Être ou devenir affilié MC
- Être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire

Les interventions de la MC

- **Optique**
 - **Jusqu'à 120 € tous les 3 ans pour tout achat de lunettes ou lentilles correctrices.** Même sans prescription, à tout âge et pour toutes les dioptries. Bon plan : chez notre partenaire Qualias Optique, les affiliés MC reçoivent de 10 à 40 % de réduction !
 - **Jusqu'à 500 € par personne** (250 € par oeil), sans limite d'âge, pour corriger votre vue ou soigner une maladie de l'oeil, à l'aide d'une opération au laser ou d'un implant ou lentille intraoculaire. Si l'opération a lieu à l'hôpital, vous êtes alors couvert par votre avantage Hospi solidaire.
- **Audition**

Jusqu'à 400 € pour vos appareils auditifs (200 € par oreille). Vous bénéficiez de cet avantage sur le montant restant après intervention de l'assurance obligatoire. Cette intervention peut être renouvelée tous les 5 ans (3 ans pour les moins de 18 ans).

- **Soins enfants et ado**

Pour chaque enfant de moins de 18 ans, avec un dossier médical global, **remboursement total** des consultations et des actes techniques d'un médecin généraliste ou spécialiste, des séances de kiné, de logopédie (si l'assurance obligatoire intervient et avec accord du médecin-conseil), des soins infirmiers et des consultations d'un orthodontiste. Seuls les suppléments d'honoraires éventuels sont à votre charge.

- **Accompagnement périnatal**

Les visites chez le gynécologue, la sage-femme et les séances de kiné périnatale sont **entièrement remboursées pendant la grossesse et jusqu'à 3 mois après l'accouchement**. Seuls les suppléments d'honoraires éventuels ne sont pas remboursés.

- **Soins infirmiers à domicile**

Si les soins infirmiers sont prestés par Aide & Soins à Domicile, **vous n'avez rien à faire et rien à payer** : la MC les prend totalement en charge. L'intervention de la MC est directement déduite de votre facture. Les infirmiers et infirmières se déplacent chez vous pour les soins prescrits par un médecin, aussi les week-ends et les jours fériés, pour les enfants comme pour les adultes.

- **Psychologie et sexologie**

Jusqu'à 360 € par an et par personne (max. 20 € par séance) pour la consultation d'un psychologue, psychothérapeute, orthopédagogue ou sexologue reconnu par la MC, quand il n'y a pas de remboursement de l'assurance obligatoire.

- **Thérapies alternatives et prévention**

Jusqu'à 75 € par an et par affilié (max. 15 € par séance ou prestation), au choix parmi vos séances d'ostéopathie, médecine manuelle, acupuncture, chiropraxie, homéopathie, diététique, auprès de prestataires reconnus, et vos frais de vaccins, désensibilisants et prises de sang (pour 1 prise de sang par an).

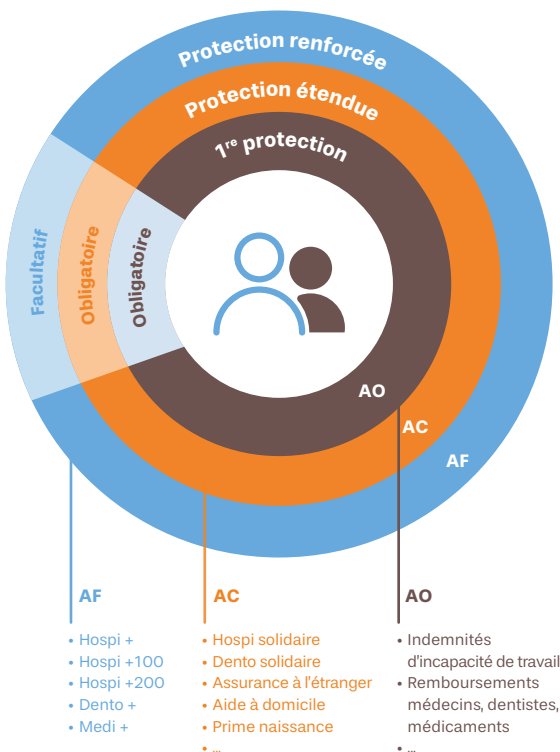


Découvrez tous les avantages MC sur mc.be/avantages

Consultez le récapitulatif des interventions comprises dans la cotisation MC et celles prévues par Medi + en page 10.

S'assurer contre les coûts liés aux pépins de santé...

Tout citoyen belge dispose de l'assurance obligatoire (AO). S'il est affilié à une mutualité, il bénéficie aussi des avantages de son assurance complémentaire (AC). Les assurances facultatives (AF) sont, comme leur nom l'indique, non obligatoires. Souscrire de telles assurances permet de se prémunir de coûts de santé importants qui ne peuvent pas toujours être évités (même si on prend soin de sa santé).



AO Assurance obligatoire. Cette assurance est la même pour tous, quelle que soit votre mutualité. L'AO est financée par la sécurité sociale.

AC Assurance complémentaire. Une offre élaborée par une mutualité. Elle donne droit à des remboursements et services complémentaires à l'AO. L'AC est financée par les cotisations des affiliés. Dento solidaire et Hospi solidaire sont proposées dans l'AC de la MC. Cette assurance est obligatoire.

AF Assurance facultative. Assurance développée par une mutualité (ou assureur privé) pour les besoins spécifiques de ses affiliés. Les AF sont financées librement par les primes des assurés. À la MC, les AF sont proposées par MC Assure.

Plus d'infos sur MC Assure

MC Assure est une société mutualiste d'assurances agréée par l'Office de contrôle des mutualités pour offrir des assurances maladie au sens de la branche 2 de l'annexe 1 de l'Arrêté royal du 22 février 1991 portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, ainsi que pour couvrir, à titre complémentaire, des risques qui appartiennent à l'assistance telle que visée dans la branche 18 de l'annexe 1 de l'Arrêté royal précité.

La MC, dont le siège social est situé chaussée de Haecht 579, BP 40 à 1031 Bruxelles, est l'agent d'assurances de MC Assure.



Consultez la fiche IPID de Medi + (il s'agit du document qui reprend les informations sur le produit d'assurance) ainsi que les conditions générales sur mc.be/conditions-assurances

Avec Ma MC, gérez votre dossier en ligne

Ma MC vous permet d'accéder en toute sécurité à votre dossier personnel et à celui des personnes de moins de 18 ans à votre charge, tout en restant chez vous.

- Chat en ligne avec un conseiller
- Souscription d'une assurance facultative sur mc.be/souscription
- Demande d'intervention pour un acompte ou une facture d'hospitalisation
- Simulation des frais d'un séjour hospitalier
- Commande de formulaires et documents spécifiques
- Formulaire de contact en ligne



Et bien d'autres services à découvrir sur ma.mc.be

En savoir plus ?



Appelez le **081 81 28 28**



Rendez-vous sur mc.be/medi



Contactez votre conseiller :
mc.be/contact

En cas de plainte, vous pouvez contacter :

- le service des plaintes de la MC, chaussée de Haecht 579, BP 40 à 1031 Bruxelles (plaintes@mc.be | mc.be/plaintes)
- le médiateur de la MC, ANMC-Médiateur, chaussée de Haecht 579, BP 40 à 1031 Bruxelles (mediateur@mc.be)
- l'Ombudsman des assurances, square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (info@ombudsman-insurance.be | ombudsman-insurance.be/fr)

MICBRO005FR - Janvier 2025

MC Assure, chaussée de Haecht 579, BP 40 à 1031 Bruxelles.
Entreprise d'assurance agréée par l'OCM sous le n° 150/02,
Branche 2 (maladie), n° d'entreprise BCE 0834 322 140.



Envie de vous inscrire à la MC ?

Rendez-vous sur mc.be/inscription
ou contactez un conseiller pour
profiter de nos nombreux avantages.

Nous nous chargeons de tout !



MC. Avec vous pour la vie.